

MAIRIE DE LONGVILLIERS
4 Route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS
Tél: 01.30.41.33.96
Télécopie: 01.30.41.46.18
Ouverte au public:
Mardi et Jeudi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h
mairie.longvilliers@wanadoo.fr
http://longvilliers.free.fr

Vivre à Longvilliers



JANVIER 2010

Au Sommaire

Discours des Voeux du Maire

Conseil Municipal du 4 décembre 2009 et du 8 janvier 2010

Travux de voirie – Plan triennal

Urbanisme

État Civil 2009

Recensement de la population

Élections Régionales

Facture d'eau à Bouc Étourdi

Appel à la vigilance

Flash infos voyages

Balayage mécanique des caniveaux

Réunion des artisans – Entreprises de Longvilliers

Sictom Région de Rambouillet

Infos générales

Nuisances aériennes

Que s'est-il passé il y a un siècle? en 1910...

CCAS

Juridique

Bibliothèque - Union Rochefort/Longvilliers - Comité des Fêtes

Reportage photos

Discours du Maire lors de la cérémonie des Vœux le 9 janvier 2010

Monsieur le Représentant du Député Messieurs les Maires Messieurs les Présidents de Syndicats Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs les administrés,



Bonjour,

Avant de vous adresser mes voeux, je souhaite revenir sur l'année qui vient de s'écouler. Je ne vais pas rentrer dans le détail de la conjoncture nationale, que je laisserai à Mr Benoit Petitprez suppléant de Mr J.F Poisson notre Député, mais aussi Président du SICTOM de Rambouillet, le soin de le commenter éventuellement, mais je ne peux pas rester sans évoquer les effets de cette crise qui se sont répercutés naturellement sur notre commune, créant des chômeurs supplémentaires et des ventes de biens immobiliers en recul, avec comme conséquences, des difficultés pour les ménages et des recettes communales en baisse.

Néanmoins, à notre échelle, nous avons quelques motifs de satisfaction, avec l'accroissement de la population de Longvilliers, que nous développons dans le bulletin. Le démarrage des travaux de notre contrat rural permettra de mieux répondre à nos besoins, la réalisation de l'abribus tant attendu par les étudiants du Bourg que nous allons mettre en service le plus rapidement possible, les travaux de peinture réalisés dans les classes de la maternelle ainsi que l'agrandissement de la cour du primaire et la construction d'un préau améliorant la qualité d'accueil des enfants. La totalité de la toiture de la mairie a été refaite, nos archives étaient en péril étant donné les fuites. Enfin, le règlement partiel du litige avec Véolia concernant le remboursement de taxes indûment prélevées aux consommateurs de Bouc Etourdi, je vous conseille d'ailleurs de lire attentivement votre dernière facture si vous souhaitez vous faire rembourser.

Dans le rayon des retards, il y a les travaux de voirie, qui malgré les efforts de la commission ne seront réalisés qu'en début d'année si le temps le permet et le renouvellement de la chaudière de la maternelle qui ne se fera qu'après l'hiver. Je profite de cette occasion pour remercier Mr Poisson notre Député, qui a accompagné la demande du Syndicat des écoles et obtenu des subventions pour le renouvellement de cette chaudière, après celle de l'église. Il n'est pas pour autant un spécialiste de la subvention de chaufferie, mais les circonstances ont fait que nous avons obtenu ces deux aides précieuses et exceptionnelles pour les deux projets. Tant que j'y suis, je pense que vous vous joindrez à moi pour demander à Mr Petitpré de lui transmettre nos félicitations pour sa nomination à la Présidence de l'intercommunalité Plaines et Forêts d'Yvelines qui comme vous le savez englobe une partie de la région de Rambouillet et du Canton de St Arnoult à l'exception de quelques villages gaulois réfractaires à l'intercommunalité dont nous faisons encore parti, mais malheureusement plus pour longtemps.

Je tiens aussi à remercier devant vous le personnel communal, pour l'assiduité le dévouement et leurs compétences qu'il soit des écoles, du service administratif ou du service technique. Aux écoles, la qualité de l'enseignement et du personnel est reconnue depuis longtemps, notre service administratif vous accueille avec toujours autant d'amabilité, de sérieux et de plus en plus tard. En cette période hivernale, notre seul agent technique se démène corps et âme pour rendre nos routes le plus praticable possible, il a même été aidé des voisins pourtant plus éveillés que nous.

Je remercie, la Présidente de l'Union, l'ancienne et la nouvelle, ainsi que les responsables de chaque discipline, pour les activités qu'ils développent, qu'elles soient culturelles ou sportives et les félicitent pour les résultats qu'ils obtiennent pour notre plus grand plaisir et celui de leurs adhérents.

Je remercie le Président du Comité des fêtes et les bénévoles qui l'accompagnent pour les animations qu'ils nous proposent tout au long de l'année avec en point d'orgue pour Longvilliers la fête de la Saint Pierre et son magnifique feu d'artifice.

Je remercie aussi tous les centres équestres de la commune qui ont participé activement à cette fête. Je les félicite aussi pour leurs résultats sportifs, bien souvent méconnus chez nous, mais reconnus dans le monde équestre.

Et pour terminer je remercie les membres du Conseil Municipal pour l'aide qu'il m'apporte dans la conduite des affaires communales, et plus particulièrement à Mr Chanclud pour les moyens personnels en matériel qu'il met ou a mis à la disposition de la commune pour abattre et dessoucher le terrain du hangar communal et dernièrement son tracteur avec lame pour dégager la neige de nos routes, et son semoir pour épandre le sel car le nôtre a rendu l'âme.

Pour 2010, outre les élections régionales pour lesquelles nous aurons à nous exprimer individuellement, le Conseil Municipal devra engager sa responsabilité dans le maintien de son appartenance au Parc Naturel Régional élargi à 62 communes et s'impliquer dans la réforme du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui ne correspond plus aux règles et notamment celles du Grenelle de l'Environnement.

Concernant les finances, si nous veillons à leur bon équilibre, les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle, la création de la taxe carbone, la diminution des recettes liées aux mutations pèseront sur celui-ci et nous devrons en tirer vraisemblablement les conséquences.

Nous savons tous que pour faire du profit, il faut d'abord investir, même si la commune en avait besoin, elle a répondu à son niveau à la demande de l'état, afin de diminuer les effets de la crise, en augmentant ses investissements en 2009 et nous poursuivrons cette année. Nous souhaitons donc pour 2010 que le pire soit derrière nous, que vos efforts voient leurs récompenses dans l'amélioration du chômage, du pouvoir d'achat et de nos retraites.

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons à vous tous ici présents, à tous les administrés, au personnel communal, des écoles, aux enseignants, aux associations de Longvilliers/Rochefort: santé, bonheur, optimisme en l'avenir et que vos projets ou désirs les plus importants se réalisent.

BONNE ANNÉE À TOUS



De droite à gauche:

Mr George BENIZE, Maire de Rochefort-en-Yvelines

Mr Christian HILLAIRET, 1 er Adjoint de St Arnoult-en-Yvelines

Mr Benoît PETITPREZ, Représentant du Député

Mr Marc ALLES, Maire de Longvilliers

Le Conseil Municipal

Conseil Municipal du 4 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt huit novembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents: M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-

Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents**: M. Thomas ZUMBIEHL qui donne pouvoir à Mme DUPONT, M. Pascal GEORGE qui donne pouvoir à M. LECACHEUX et M. Francis MAILLET, **Secrétaire de séance**: Mme LEFEVRE.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Opposition à la demande d'institution de servitudes d'utilité publique d'isolement présentée par la société SITA IDF, liée au projet de CSDU de SAINT ESCOBILLE.
- Opposition à la révision simplifiée du POS de Saint-Escobille qui permettrait l'implantation d'un projet privé de Centre de stockage de déchets ultimes de classe II.
- Demande de subvention : La Farandole.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 13 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU COULOIR AÉRIEN D'ORLY FACE À L'EST:

Il y a une enquête publique du 16 novembre au 17 décembre à la Mairie d'Ablis, concernant le projet de relèvement des altitudes d'arrivée des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris Orly en configuration de vent d'est. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Confirme son intérêt pour le relèvement des trajectoires existantes mais **S'oppose** à la modification des couloirs aériens telle que présentée dans le dossier d'enquête publique pour les raisons suivantes :

Le déplacement de l'axe « Molek » aurait pour conséquences :

- Un rallongement du temps de vol pour chaque avion d'où une augmentation de la consommation de kérosène (environ 5 000 tonnes par an), des prix (achat du kérosène) et du CO2 émis (augmentation de CO2 estimée à plus de 15 000 tonnes par an),
- La création des nouvelles nuisances pour une nouvelle population sans pour autant supprimer la gêne des populations qui continueront à subir les nuisances actuelles.
- L'augmentation des nuisances actuelles par l'augmentation du nombre de survol des personnes déjà survolées.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal de Longvilliers

Confirme son opposition à la réalisation des modifications de trajectoires qui seraient en totale incompatibilité avec les objectifs défendus dans le Grenelle de L'Environnement.

- S'élève: Contre l'absence de consultation préalable des élus concernés contrairement aux engagements pris antérieurement ;
 - Contre le nombre restreint de communes concernées par l'enquête (la commune de Longvilliers n'est pas consultée alors que le couloir passe sur cette commune).
 - Contre l'objectif annoncé par le titre de présentation de cette enquête publique « Relèvement des altitudes » qui n'a d'autres objectifs que de « favoriser la croissance des transports aériens ».

DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT TAXE ASSAINISSEMENT PETIT PLESSIS:

Vu la lettre d'un habitant du Petit Plessis précisant que suite à l'intervention du SIAEP d'Ablis, une fuite d'eau de 200 M3 s'est écoulée dans le sol.

Vu la copie de l'ordre de travail du SIAEP d'Ablis,

Vu la transmission de la demande de dégrèvement par le SIAEP d'Ablis en date du 18 novembre 2009,

Vu l'entretien de M. ALLES avec les intéressés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCORDE un dégrèvement sur la taxe d'assainissement en faisant une moyenne des consommations des années antérieures. Le dégrèvement sera calculé sur une base de 132 m³.



<u>RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SUPPRESSION DE LA TAXE</u> PROFESSIONNELLE:

L'association des Maires ruraux de France sollicite le soutien par délibération de toutes les communes rurales de France sur l'action qu'elle entend poursuivre tout au long du débat sur la réforme des collectivités locales pour que les demandes des maires ruraux soient prises en compte.

- la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,
- l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,
- le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,
- la réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré et à l'unanimité est en accord avec l'association.

<u>Opposition à la demande d'institution de Servitudes d'Utilité Publique d'isolement présentée par La société SITA IDF, liée au projet de Centre de Stockage de Déchets Ultimes de SAINT-ESCOBILLE :</u>

La société SITA persiste à imposer son projet privé de centre de stockage de déchets ultimes d'une capacité annoncée de 150 000 tonnes par an et pendant 10 ans sur la commune de Saint Escobille. Par solidarité et pour protéger nos ressources en eau, la commune de Longvilliers vote à l'unanimité pour cette délibération.

Opposition à la révision simplifiée du POS de Saint-Escobille qui permettrait l'implantation d'un projet privé de Centre de stockage de déchets ultimes de classe II: Le préfet a classé le projet de centre de stockage en projet d'intérêt général et par conséquent met la commune dans l'obligation d'engager une révision simplifiée de son POS pour permettre l'implantation de ce centre en supprimant le zonage agricole. La commune de Longvilliers vote à l'unanimité pour l'opposition de la révision simplifiée.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA HALTE GARDERIE LA FARANDOLE :

Vu la lettre du bureau de La Farandole en date du 15 décembre 2008 demandant une subvention pour les enfants de la commune de Longvilliers ; **Vu** qu'au budget 2009 il a été affecté une somme à la petite enfance ; **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCORDE** une subvention à LA FARANDOLE pour un montant de 571.27 euros.

QUESTIONS DIVERSES:

Rapports d'activités 2008 : STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France).

CAUE 78 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'environnement des Yvelines). Dossiers disponibles en Mairie pour les élus.

Demande de Subvention non retenue pour l'Association de Prévention Routière des Yvelines.

Résultat de l'enquête concernant le ramassage des ordures ménagères le long du CR 35, Chemin des Vignes à Bouc Etourdi : Suite au courrier de M. CORDIER s'opposant au coût des travaux de voirie prévus au CR 35 Chemin des vignes, le résultat de l'enquête réalisée auprès de 10 habitations (les riverains du CR 35, Chemin des Vignes et les habitants de la rue de Saint Cyr concernés par la vue du dépôt des bacs à ordures ménagères), 6 ont répondu <u>pour</u> le ramassage des bacs le long du CR35, Chemin des Vignes, 2 <u>contre</u>, 2 n'ont pas répondu, il est donc convenu que la SITA ramassera les bacs aux portes à portes.

M. CORDIER fait remarquer que le chemin va se dégrader rapidement en raison du fort tonnage des camions. Cependant, comme il y a la possibilité de retournement à l'extrémité du chemin, ces habitants ont le droit de profiter du ramassage au porte à porte, comme pour l'ensemble des autres habitations.

<u>Panneaux capteurs indicateurs de vitesse</u>: Monsieur le Maire propose l'achat de panneaux déplaçables indiquant la vitesse aux automobilistes lors de leur passage. Ces panneaux pourraient être achetés à plusieurs communes puisqu'ils ne sont pas fixes. Non retenu.

<u>PNR</u>: Le périmètre du PNR avec les 62 communes (46 nouvelles des Yvelines et 16 de l'Essonne) a été validé par l'Assemblée du Conseil Régional le 27/11/2009, il reste les étapes de l'enquête publique et la validation de l'Etat. Dans le projet de charte et les modifications des statuts, il faut réfléchir à un mode d'association pour les nouvelles communes situées en dehors du périmètre d'étude (6 nouvelles communes en Yvelines et 8 nouvelles communes en Essonne), sachant que l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme) doit démarrer les études de terrain en 2010.

<u>Projet de loi relatif au GRAND PARIS</u>: M. Jean Fréderic POISSON est intervenu lors de la séance de l'Assemblée Nationale du 25 novembre 2009, il a transmis son intervention dans le cadre de la discussion générale relatif au Grand Paris. M. ALLES en donne lecture aux Conseillers.

<u>SITREVA</u>: a décidé de mettre en place une carte d'accès aux déchèteries dès 2010, elle permettra aux usagers d'accéder à chacune de ses 18 déchèteries. Elle sera remise aux particuliers par l'agent d'accueil en déchèterie après la production d'un justificatif de domicile.

SIAEP d'Angervilliers: La commune de Longvilliers avait écrit parallèlement à la Sous-Préfète de Rambouillet et au Président du SIAEP d'Angervilliers concernant l'insuffisance de débit des poteaux d'incendie du Hameau de la Bâte. La Sous Préfète a envoyé un courrier au SIAEP d'Angervilliers lui demandant de réaliser les travaux nécessaires pour pallier à l'insuffisance de débit constatée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS) le 12 novembre 2009. Le SIAEP d'Angervilliers avait envoyé un courrier le 16 octobre pour nous informer que ce syndicat n'avait pas la compétence incendie et que c'était aux communes composant ce Syndicat de se mettre en conformité avec les exigences des services d'incendie. Il précise par ailleurs qu'il proposera à nouveau au comité syndical de l'assemblée générale qui se tiendra le 7 décembre, notre souhait de sortir du SIAEP d'Angervilliers.

<u>Intercommunalité:</u> Suite à l'étude réalisée au sein des 21 communes du PNR, pour mettre en place une intercommunalité des communes du Parc, les maires du sud (Bonnelles, Bullion, Rochefort en Yvelines, Cernay la ville, La Celle les Bordes et Longvilliers) n'ont pas trouvé dans ce périmètre un intérêt pour nos communes. Les communes pilotes Chevreuse et St Rémy ne font pas partie du bassin de vie de nos habitants.

De plus nous attendons le résultat de la réforme de la taxe professionnelle pour prendre une décision concernant le régime fiscal à adopter (soit la fiscalité additionnelle qui est moins intéressante pour notre commune ou la taxe professionnelle unique plus avantageuse pour nous, mais en réforme ???)

Aujourd'hui le gouvernement envisage:

- premièrement d'imposer par une loi la représentativité dans les intercommunalités soit un représentant par commune, plus un nombre variable en fonction de la population. Nous étions contre ce décompte, car les grosses communes disposent de plus de voix. Nous souhaitions un seul représentant par commune quelque soit sa taille.
- deuxièmement de regrouper les petites intercommunalités sur un périmètre plus représentatif.

Dans ce cas, même si nous créons une intercommunalité de nos six communes, qui sont relativement homogènes, nous serions rattachés tôt ou tard à Plaines et Forêts d'Yvelines c'est-à-dire à la ville de Rambouillet.

<u>Facturation assainissement Bouc Étourdi</u>: Mme LEFEVRE explique que suite à une réunion avec les représentants de VEOLIA, ceux-ci se sont engagés à rembourser avant la fin de l'année les redevances prélevées à tors pour le Hameau de Bouc Etourdi.

La séance est levée à 22H00. Pour extrait en Mairie le 11 décembre 2009

Conseil Municipal du 8 janvier 2010

L'an deux mil dix, le huit janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre janvier, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents: Présents: M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX.

Absents: M. Thomas ZUMBIEHL qui donne pouvoir à M. CORDIER,

M. Alain CRISTOFOLI qui donne pouvoir à M. CHANCLUD,

Mme Anne -Laure DUPONT et M. Francis MAILLET.

Secrétaire de séance : M. GEORGE.

Le compte rendu de la séance du 4 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Décision Modificative au Budget Primitif 2009 M49. Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rejet de paiement par la Trésorerie de la facture d'un montant de 9 307.27 € de la Nantaise des Eaux, correspondant au deuxième semestre du contrat annuel 2009 relatif à la surveillance et à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées, pour insuffisance de crédits budgétaires ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à modifier le budget M 49 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 67 comptes 6718 : - 5 000 € Chapitre 011 comptes 6156 : + 6 500 €

Recettes:

Chapitre 70 comptes 70611 : + 1 500 €

QUESTIONS DIVERSES: Aucune question

La séance est levée à 19H30.

Pour extrait en Mairie le 9 janvier 2010.

TRAVAUX DE VOIRIE – PLAN TRIENNAL 2009/2010/2011

L'adjudicataire des travaux, à l'issue de l'appel d'offres, a été désigné par la Commission, et le marché de travaux a été signé en novembre 2009.

L'adjudicataire est la société SACER, qui est déjà intervenu en 2007 sur notre commune dans le cadre du plan triennal 2006/2007/2008, et qui nous avait donné toute satisfaction.

Le mauvais temps nous a pris de vitesse, et les travaux n'ont malheureusement pas pu être lancés début décembre, comme nous l'avions prévu.

Il nous faut donc attendre maintenant le dégel, pour constater l'état de nos routes, et faire une liste des travaux d'entretien prioritaire à la sortie de l'hiver.

En parallèle, dans les semaines à venir, la Commission va convoquer l'entreprise pour une réunion préliminaire, afin de figer le programme des travaux qui aurait dû être exécutés en 2009, et d'établir un calendrier prévisionnel de réalisation pour le début 2010.

URBANISME



PERMIS DE CONSTRUIRE 2009

ERDOCIO	LA BÂTE	ABRI DE JARDIN OSSATURE BOIS	ACCORDÉ
DUFRESNE	MOULIN DE LA FORGE	BOXES DEMONTABLES	DÉLAI DÉPASSÉ
DUPAYS BOUISSET	RECULET	CONSTRUCTION D'UN PAVILLON	ACCORDÉ
PINIER ZEMAN	RECULET	CONSTRUCTION D'UN PAVILLON	ACCORDÉ
LEDOUX	BOUC ÉTOURDI	OUVERTURE EN FAÇADE PISCINE	DÉLAI DÉPASSÉ

DÉCLARATION PRÉALABLE 2009

GALMICHE	LA BÂTE	CONSTRUCTION DE GARAGE	ACCORDÉ
BOIVIN	LA BÂTE	CHASSIS DE TOIT CREATION DE DEUX LUCARNES	ACCORDÉ
EUDE	LA BÂTE	ABRI DE JARDIN	DÉLAI DÉPASSÉ
LEROUX	LE BOURG	ABRI DE JARDIN	ACCORDÉ
PRAULT	LE PETIT PLESSIS	CLOTURE	ACCORDÉ
LAGUERRE	BOUC ÉTOURDI	CLOTURE	ACCORDÉ
LAFARGE	LA BÂTE	CHASSIS DE TOIT REAMENAGEMENT	ACCORDÉ
GEORGE	LE BOURG	SERRE DÉMONTABLE	ACCORDÉ
BROUARD	LA BÂTE	RÉFECTION DE TOITURE CREATION DE LUCARNES	ACCORDÉ

URBANISME



DÉCLARATION PRÉALABLE 2009 (suite)

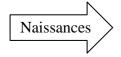
MAUGE	LA BÂTE	RÉFECTION DE TOITURE	ACCORDÉ
COYER	RECULET	CREATION D'UNE PERGOLA	ACCORDÉ
СНАРЕУ	LA BÂTE	CHASSIS DE TOIT	ACCORDÉ
BAEHL	LE PETIT PLESSIS	ABRI BOIS	ACCORDÉ
LAINE	LA BÂTE	PERCEMENT DE LA FACADE ELARGISSEMENT D'UNE BAIE VITREE	ACCORDÉ
SEAILLES	BOUC ÉTOURDI	CREATION D'UNE PERGOLA	REFUSÉ
MARI	BOUC ÉTOURDI	RÉFECTION DE TOITURE	ACCORDÉ
JAQUES	LE PETIT PLESSIS	RÉFECTION DE TOITURE / RAVALEMENT	ACCORDÉ
MILLOT	LA BÂTE	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	ACCORDÉ
GERAULT	RECULET	RÉFECTION DE TOITURE	ACCORDÉ
HANOT	LE PETIT PLESSIS	RÉFECTION DE TOITURE	ACCORDÉ
СНАРЕУ	LA BÂTE	ABRI A CHEVAUX	ACCORDÉ
EDELINE	LA BÂTE	RÉFECTION DE TOITURE	ACCORDÉ

État Civil 2009



Léna DIGON née le 22 février 2009 à DOURDAN (Essonne)

Zoé, Michèle PONTOIRE-NICAISE née le 19 mai 2009 à ORSAY (Essonne)



Thomas, Augustin TYMINSKY né le 3 août 2009 à PARIS 13^{ème}

Le 28 mars 2009 Matthieu Pierre François PEIGNOUX et Cécile Magalie CANAL

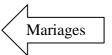
Le 27 juin 2009 Fabien ELIE et Magalie Karine SAUZEAU

Le 11 juillet 2009 Denis GARRIOT et Stéphanie Annick BROUARD

Le 13 août 2009 Johnatan Francis Marcel PALLANCHER et Julie Marie Line DEHEDIN

Le 29 août 2009 Romain Thierry DEVRIESE et Maggie Georgina Grace LACROIX

Le 12 septembre 2009 Frédéric Laurent Francis MARCHAND et Morgane Marie-Cécile BOURGEOIS



En vertu de l'article 9 du code civil concernant le respect de la vie privée, seuls les actes d'état civil autorisés par les familles sont publiés.

RECENSEMENT DE LA POPULATION, POPULATIONS LÉGALES.



L'INSEE, Ile-de-France nous informe que les nouvelles populations légales seront authentifiées par décret avant la fin de l'année 2009. Elles se substitueront, le 1^{er} janvier 2010, aux populations légales millésimées 2006.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans.

La population légale totale de la commune de Longvilliers à compter du 1^{er} janvier 2010 est de 505 habitants soit 493 pour la population municipale et 12 pour la population comptée à part.

Les définitions de ces deux catégories peuvent se résumer comme suit (texte complet sur le site de l'INSEE):

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- 1. Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
- 2. Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
- services de séjours dans des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
- communautés religieuses;
- casernes ou établissements militaires.
- 3. Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

A l'attention des Lonvillageois disposant d'Internet, le site de l'INSEE donne accès à une grande richesse de données sur la population de notre commune en suivant le lien :

http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp, ensuite entrer le nom Lonvilliers.

Vous retrouvez ce lien sur le site internet de Longvilliers.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu très condensé des informations que l'on peut y consulter, telles que l'évolution de certaines données entre 1968 et 2006.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population	158	282	331	375	443	485
Résidences						
principales	59	91	107	127	160	180
Résidences						
secondaires	41	40	46	34	25	22
Logements vacants	5	16	11	10	10	9

ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010



Les élections régionales en France permettent d'élire les conseillers régionaux qui siègent au conseil régional pour un mandat, en principe, de six ans. La France est divisée en 26 régions dont 22 en métropole. Les dernières s'étaient tenues les 21 et 28 mars 2004.

Le mode de scrutin pour les élections régionales de 2004 a été défini par la loi du 11 avril 2003. Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Afin de permettre aux électeurs d'identifier facilement les candidats de leur département, les listes comporteront des sections départementales.

Les principales dispositions du mode de scrutin sont :

- Les citoyens élisent les conseillers régionaux :
 - o pour six ans, au scrutin de liste,
 - o selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, en un ou deux tours,
 - o sans <u>panachage</u> ou vote préférentiel, **tout bulletin modifié en quoi que ce soit par un** électeur étant déclaré nul.
- Les listes sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre les départements (on parle de sections départementales constituant la région).
- Le nombre de sièges à attribuer pour chaque liste est calculé globalement au niveau régional, puis réparti entre les sections départementales en fonction du nombre de suffrages obtenus dans chaque section. Ce nombre se calcule comme suit (sauf dans quelques régions qui représentent une importante minorité):

((nombre de députés de la région + nombre de sénateurs de la région) x 2) + nombre de départements. On peut enlever 1 au nombre de conseillers pour que ce total soit impair.

• Attribution des sièges:

• Lors du premier tour de scrutin,

- o si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.
- o sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante.

• Conditions d'accès au second tour

O Seules les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir au second tour de scrutin et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages

• Attribution des sièges au second tour :

Au second tour, la liste qui arrive en tête obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

La loi oblige chaque liste à comporter autant d'hommes que de femmes.

Le conseil régional Ile de France sortant comprend 209 membres répartis en 10 groupes politiques :

Parti Socialiste: 60 membres; UMP: 37; Les Verts: 28; CACRPG: 27; Démocrates et centristes: 17;

 $Radicaux\ de\ gauche\ et\ apparent\'es:9\ ;\ Front\ National:9\ ;\ Centre\ et\ apparent\'es:8\ ;\ R\'epublicain\ radical\ et$

citoyen: 8; Nationaux et Indépendants: 6

Sources: Wikipédia et

 $\underline{http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/le-conseil-regional/les-groupes-politiques/groupe-ps/les-groupes-politiques/groupes-ps/les-groupes-politiques/groupes-ps/les-groupes-ps/le$

FACTURE D'EAU à BOUC ÉTOURDI

Suite à la réunion que nous avions eue en Mairie le 18/11/2009, VEOLIA a envoyé une <u>facture</u> <u>d'avoir</u> en date du 31/12/2009 et a donc bien respecté ses engagements de remboursement.

Cette facture prend en compte les sommes dues à l'abonné par VEOLIA, et la facture d'eau du 2^{ème} semestre 2009 due à VEOLIA, par l'abonné.

Pour obtenir le remboursement de cet avoir, deux cas :

- l'abonné est en prélèvement automatique : le remboursement s'effectue automatiquement par virement bancaire avec un courrier de VEOLIA.
- l'abonné n'est pas en prélèvement automatique. Il peut obtenir le remboursement :
 - soit en téléphonant au numéro mentionné en haut de la facture : 0811 900 400 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), et en demandant l'envoi d'un chèque correspondant au montant de l'avoir.
 - soit en faisant un courrier sur papier libre, à l'adresse mentionnée en haut de la facture : VEOLIA EAU CENTRE SERVICE CLIENTS TSA 70020 75804 PARIS CEDEX 08, en mentionnant le nom, l'adresse, les références et le motif : remboursement de l'avoir d'un montant deEuros. Un chèque lui sera envoyé par VEOLIA.

Soyez vigilants et vérifiez que ces avoirs soient remboursés.

Cette action a permis de régler le cas de 36 abonnés sur 50, à Bouc Etourdi et non la totalité. En effet, la réunion du 18/11/2009 a fait apparaître, que 14 abonnés étaient dans une situation différente et incorrecte (adresse non corrigée, deux factures en 2008 et 2009...). Mr Allès voit ce problème avec VEOLIA.

ATTENTION AUX ARNAQUES

Fin 2009, des habitants de Longvilliers ont été contactés par téléphone, par des personnes se recommandant de la Mairie et cherchant à obtenir un rendez-vous avec un conseiller pour examiner leur situation.

Nous mettons en garde les habitants de Longvilliers, <u>les seules informations validées par la mairie</u>, sont celles qui sont publiées dans le Bulletin Municipal ou le Garde Champêtre, ou les courriers provenant du C.C.A.S à entête de la Mairie et signés par le Maire.

Jamais la Mairie ne donnera son aval pour de telles pratiques et les organismes ou sociétés qui s'en recommandent ne sont que des arnaqueurs.

Soyez donc extrêmement prudents.

Dans le cas de contacts par téléphone :

- ne donnez pas d'informations et ne répondez pas aux questions vous concernant,
- ne prenez pas de rendez-vous,
- raccrochez le téléphone.

Dans le cas de visite en porte à porte : ne prenez aucun rendez-vous, ne faîtes entrer personne chez vous.

N'hésitez pas à prévenir la mairie de telles pratiques et la gendarmerie de Saint Arnoult (Tel: 01 61 08 32 30)

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX et COMMISSIONS COMMUNALES ANNÉE 2009

Le Conseil Municipal crée des commissions, chargées d'étudier les dossiers. Elles préparent les travaux et les séances d'étude ne sont pas publiques. Cependant, des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent être nommées membres de la commission (c'est le cas dans notre commune, notamment pour les commissions électorale, bulletin municipal, centre communal d'action sociale, urbanisme, impôts...).

Concernant les syndicats, représentés par les conseillers municipaux des communes adhérentes, ceux-ci sont chargés de voter les décisions du bureau syndical. Vous trouverez ci-dessous les dates des réunions qui ont eu lieu tout au long de l'année 2009 :

Commission Voirie	Samedi 17 janvier	Voirie Commission d'Appel d'Offre	Vendredi 5 juin
Parc Naturel Régional Développement		SIE Maternelle	
économique	Mardi 20 janvier	~	Mardi 9 juin
SIAEP d'Ablis	Mardi 20 janvier	SICTOM	Mardi 9 juin
Syndicat Intercommunal Assainissement Rochefort/Longvilliers	Mercredi 21 janvier	PNR Urbanisme	Lundi 15 juin
Réunion Gendarmerie	Jeudi 22 janvier	SIAEP d'Angervilliers	Jeudi 18 juin
Comité Syndical PNR	Mercredi 28 janvier	Conseil Municipal	Vendredi 19 juin
Réunion des Maires	Jeudi 29 janvier	SPANC	Mardi 23 juin
Syndicat de la Rémarde	Mardi 3 février	Bulletin Municipal Juin	Jeudi 25 juin
Réunions des Maires	Jeudi 5 février	Réunions des Maires	Lundi 29 juin
Conseil Municipal	Jeudi 5 février	PNR Etude Charte	Mercredi 1 juillet
SICTOM (ordures ménagères)	Lundi 9 février	Centre Communal d'Action Sociale	Jeudi 2 juillet
Syndicat de la Rémarde	Mardi 10 février	Commission d'Appel d'Offres	Mercredi 15 juillet
SITREVA	Mardi 10 février	PNR Appel d'Offre	Jeudi 30 juillet
S I Ecoles Rochefort-en-Yvelines	Mercredi 11 février	SICTOM	Lundi 21 septembre
SICSA	Jeudi 12 février	SIAEP d'Ablis	Mercredi 23 septembre
SIE Rochefort-en-Yvelines	Jeudi 19 février	SIE Ecole	Jeudi 24 septembre
Centre Communal d'Action Sociale	Jeudi 5 mars	Commission Voirie	Jeudi 1 octobre
Finances	Samedi 7 mars	Conseil Municipal	Vendredi 2 octobre
SITREVA	Lundi 9 mars	Parc Naturel Régional Club Délégués	Lundi 5 octobre
SICSA	Mardi 10 mars	Réunions des Maires	Lundi 12 octobre
Garde Champêtre Mars	Mercredi 11 mars	PNR Etude Charte	Lundi 12 octobre
Réunions des parents d'élèves	Jeudi 12 mars	Amis des Ecoles	Mercredi 14 octobre
Commission Budget	Vendredi 13 mars	Syndicat d'Electricité des Yvelines	Mardi 20 octobre
Voirie	Samedi 14 mars	PNR Etude Charte	Mardi 3 novembre
SIE	Mardi 17 mars	PNR Conseil Syndical	Mardi 3 novembre
STIF Parking Relais	Jeudi 19 mars	Garde Champêtre Novembre	Jeudi 05 novembre
SIAEP d'Angervilliers	Jeudi 19 mars	SIE Rochefort/Longvilliers	Vendredi 6 novembre
Commission Impôts (réunion préparatoire)	Mardi 24 mars	Commission d'Appel d'Offres	Vendredi 13 novembre
SIE Rochefort/Longvilliers	Mardi 24 mars	ACNAB	Mardi 17 novembre
Parc Naturel Régional Etude Parc	Mardi 24 mars	SICTOM	Mercredi 18 novembre
SIA Rochefort/Longvilliers	Mercredi 25 mars	Commission d'Appel d'Offres	Vendredi 20 novembre
Commission Impôts	Jeudi 26 mars	Réunions des Maires	Lundi 23 novembre
SICTOM	Mardi 31 mars	PNR Urbanisme	Lundi 23 novembre
Conseil Municipal	Vendredi 3 avril	SIE Ecoles	Mardi 24 novembre
SIAEP d'Ablis	Jeudi 23 avril	Syndicat d'Electricité des Yvelines	Mercredi 25 novembre
Parc Naturel Régional Etude Charte	Vendredi 27 avril	SICSA	Lundi 30 novembre
Parc Naturel Régional Comité Syndical	Lundi 4 mai	ACNAB	Lundi 30 novembre
Réunion des Maires	Mardi 5 mai	Centre Communal d'Action Sociale	Jeudi 03 décembre
SITREVA	Mardi 12 mai	SITREVA	Lundi 7 décembre
SIE	Lundi 18 mai	SICTOM	Lundi 7 décembre
Jury d'Assises	Mardi 19 mai	CCAS (Sous Préfecture)	Jeudi 10 décembre
Carte du bruit Préfecture de Versailles	Mercredi 20 mai	PNR (Echo du Parc)	Vendredi 11 décembre
Comité des Fêtes	Mercredi 20 mai	Bulletin Municipal Janvier 2010	Vendredi 11 décembre
Syndicat de la Rémarde	Mardi 26 mai	PNR Comité Syndical	Lundi 14 décembre
SICSA	Mardi 2 juin	SICTOM	Lundi 14 décembre
SIE	Jeudi 4 juin	SIAEP d'Ablis	Mercredi 16 décembre

FLASH INFOS VOYAGES

RÈGLEMENTATION ET COÛT DES BAGAGES TRANSPORTÉS EN SOUTE SUR LES LIGNES AÉRIENNES DOMESTIQUES AMÉRICAINES

Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur concernant les bagages en soute sur les vols domestiques USA: Les bagages enregistrés en soute sont maintenant payants: le tarif applicable varie selon le nombre de bagages et la compagnie aérienne concernée.

Le règlement est à la charge du voyageur "on line" sur le site internet de la compagnie aérienne ou à l'aéroport, au moment de l'enregistrement, le jour du départ.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des compagnies aériennes et agences de voyages.

BALAYAGE MÉCANIQUE DES CANIVEAUX DE LA COMMUNE PAR SITA- Ile de France

En accord avec les communes environnantes, <u>le balayage mécanique des caniveaux de la commune (Bourg et hameaux) est effectué une fois par mois</u>, par SITA - Ile de France selon le calendrier ci-dessous.

Le passage dans les rues de la commune de Longvilliers est prévu vers 7 h.

Il est demandé impérativement à tous, de garer les véhicules à l'intérieur des propriétés et non sur la voie publique les jours de passage de la balayeuse, afin que le service payé puisse être rendu.

DATES DE PASSAGE DU BALAYAGE 2010

Mois de 2010	Jour	Mois de 2010	Jour
Janvier	Lundi 11	Juillet	Lundi 5
Février	Lundi 8	Août	Lundi 9
Mars	Lundi 8	Septembre	Lundi 6
Avril	Lundi 12	Octobre	Lundi 11
Mai	Lundi 10	Novembre	Lundi 15
Juin	Lundi 7	Décembre	Lundi 13

RÉUNION DES ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES DE LONGVILLIERS



Compte tenu de l'éloignement de nos hameaux, nous avons pour habitude de croire, d'entendre ou de lire que Longvilliers est un village dortoir et bien c'est une fausse idée, certes nous n'avons pas beaucoup de commerçants sur pignon de rue, mais nous avons une pléiade d'activités sur la commune et comme je l'avais souhaité, nous avons reçu ces dirigeants le 14 novembre dernier dans la salle du Conseil Municipal.

Autour d'un petit verre, chacun a pu décliner son activité et son lieu de travail et présenter auprès de ses homologues, les spécificités de son métier. Nous avons pu constater que de nombreuses activités tournent autour de l'immobilier et se complètent parfaitement, cela va du diagnostic, passe par l'évaluation, l'étude, le projet et la réalisation. J'espère qu'après les échanges des cartes de visite, une solidarité s'installera pour le meilleur développement de celles-ci.

En dehors de ces dernières, nous avons tout de même une activité de soins de beauté qui a pignon sur rue avec une clientèle assidue et qui vient de loin, mais nous avons aussi un atelier d'artiste qui réalise de bien belles œuvres, des traductrices ou professeurs d'Anglais et d'Allemand, un loueur de matériel de terrassement, une société de formation au secourisme qui va exercer pour la commune et une forte activité sportive liée au monde équestre, où toutes les disciplines ou presque, sont représentées à Longvilliers.

Nous avons publié dans le Bulletin de septembre les cartes de visite de ces entreprises que nous vous conseillons de consulter, sauf les deux petites dernières, une dans l'immobilier vous proposera son aide pour mettre en valeur votre bien afin de le vendre au mieux et rapidement et la seconde qui vous relaxera pour le bien être de votre conjoint.

Nous restons à la disposition de ceux qui n'ont pas répondu à notre proposition pour faire paraître leurs cartes de visite dans un de nos bulletins.

Naturellement dans le cas ou vous auriez égaré ce bulletin très précieux, nos secrétaires restent à votre disposition pour vous transmettre toute information sur nos entreprises.

ENTREPRISES DE LONGVILLIERS

Qu'est ce que la réflexologie? ...

Le pied étant la représentation miniature du corps humain, à chaque zone réflexe correspond un organe, une glande, ou une partie spécifique du corps.

Si vous subissez une agression, un stress, professionnel ou familial, les zones réflexes de votre plante de pied trahissent ces tensions. Je travaille donc sur celles-ci.

Quels sont les bienfaits de la réflexologie sur votre corps ?

Elle apaise les tensions et le stress Elle stimule la circulation sanguine Elle rétablit l'équilibre du corps

En faisant circuler harmonieusement l'énergie. Grâce aux huiles essentielles, le massage en réflexologie plantaire prend toute sa dimension et vous éprouvez immédiatement du bien être.

Si vous êtes stressés par votre rythme de vie, professionnel ou familial, accordez vous une parenthèse

une parenthèse
le temps de presulte soin de vous
réflexologie, relaxation
à domicile

Claire Morini Deback

42 rue de Saint Cyr 78730 Longvilliers
06 59 76 02 77
claire@uneparenthèse.fr

de relaxation, 45 minutes ou 60, à renouveler une fois par mois ...

Nul besoin de courir, je me déplace à domicile, ce qui vous permet de rester tranquille après la séance et ainsi prolonger la relaxation chez vous.

Si cette parenthèse se fait sur votre lieu de travail, elle se fait sur un temps plus court et vous redynamise.



Contact : Valérie Hanot, consultante en home Staging Tél : 06 15 66 90 03 Mail : valerie_hanot@yahoo.fr

SICTOM Région de Rambouillet

Syndicat Intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères

Le lundi 7 décembre 2009, les délégués au SICTOM de Rambouillet Mr Allès et Mme Lefèvre ont visité le Centre de tri du *SITREVA à Rambouillet, dans le cadre de la visite organisée par le SICTOM de Rambouillet, pour les différents délégués des communes.

Un petit rappel:

Le SICTOM de la région de Rambouillet est composé de 41 communes soit 90 000 habitants.

Les quatre syndicats "primaires":

- Le SICTOM de la région de Rambouillet (78)
- Le SIRMACTOM de Maintenon (28)
- Le SICTOM d'Auneau (28)
- Le SICTOM de l'Hurepoix (91)

ont la compétence de la collecte des déchets ménagers. Ils ont crée un *syndicat de traitement et de valorisation, le SITREVA, qui a en charge le traitement et la valorisation des déchets collectés en porte à porte ainsi que des déchets de déchèteries.

Le centre de tri de Rambouillet traite 11 500 tonnes de déchets recyclables par an, soit 40 tonnes par jour.

Le centre de tri de Rambouillet, trie les déchets issus des bacs bleus en vue de constituer 6 catégories de déchets qui sont revalorisés :

- Les bouteilles transparentes en plastique (bouteilles d'eau)
- Les bouteilles en plastique non transparentes (bouteilles de lait, bidons de lessive)
- Les briques alimentaires (jus de fruits, lait...)
- Les journaux magazines
- Les cartons
- Les métaux (boîtes de conserve, cannettes et bombes aérosol en aluminium...).

Visite - Rappel des consignes de tri.

Nous avons visité l'ensemble de la chaîne de tri automatique qui commence par une cabine de pré-tri, où deux trieurs sont postés afin d'extraire les gros cartons et les petits et gros refus (films en plastique, bandes de cassette...). La chaine de tri automatique se termine en fin de processus, par une cabine de tri manuel où une douzaine d'opérateurs postés devant cinq tapis roulants, éliminent les refus et récupèrent les déchets recyclables de fin de cycle.

Après cette visite, nous nous sommes rendus compte, que nous faisions tous des erreurs de tri. C'est pourquoi nous distribuons trois plaquettes destinées à améliorer la qualité du tri et tendre vers 90%.

1 - Le tri un geste éco citoyen qui rappelle :

Dans le bac bleu : ne pas mettre :

de sacs en plastique, films en plastique (pack d'eau..), barquettes alimentaires en plastique, pots de crème et de yaourts, papiers d'aluminium, bouteilles d'huile en plastique, plaques ou barquettes en polystyrène, papier à bulle.

Ce qui nous a été dit : ne pas mettre de bidons, cubitainers souples (plastique différent), de papiers froissés, enveloppes et papiers kraft.

Dans le bac à verre : ne pas mettre de sacs en plastique, faïence, pots en terre, vaisselle, ampoules électriques, vitres, miroirs.

Ce qui nous a été dit : ne pas mettre de verres à moutarde (ils sont en pyrex).

Au moindre doute, mettre dans le bac à ordures ménagères.

- 2 Un "mémotri" pour répondre à toutes vos questions : où jeter quoi ?
- *3 Une grande étiquette auto-collante rappelant les consignes de tri*, à coller sur le couvercle du bac bleu (face interne). Elle sera distribuée avec le garde champêtre de Mars 2010.

SICTOM Région de Rambouillet (suite)

Les informations sur le centre de tri de Rambouillet sont consultables sur le site internet de Longvilliers : http://longvilliers.free.fr utiles et formalités, informations sur le SICTOM.



Attention faux ami : le logo d'éco-emballages ne veut pas dire, que l'emballage est recyclable, mais que le fabricant verse à la société ECO-EMBALLAGES une contribution financière pour le recyclage de ses emballages.

Calendrier de collecte :

Les *calendriers actuels de collecte, sont valables jusqu'au 31 Mars 2010.

Une distribution de nouveaux calendriers couvrant la période du 1^{er} Avril 2010 au 31 Mars 2011, se fera dans le courant de Mars, et l'information figurera également sur le site Internet du SICTOM de la région de Rambouillet.

www.sictomregionrambouillet.com, calendrier de collecte, Longvilliers

*Ces calendriers peuvent être demandés en mairie.

Déchèteries - Carte d'accès aux déchèteries :

Le SITREVA a décidé de mettre en place une carte d'accès aux déchèteries dès 2010. Celle-ci permettra aux usagers d'accéder à chacune de ses 18 déchèteries.

Le SITREVA nous demande de diffuser l'information ci-dessous. Cette carte se mettra en place au premier trimestre 2010.

"Afin de faciliter l'accès aux usagers, le SITREVA met en place une carte d'accès aux déchèteries dès le début de l'année 2010. Pour les particuliers, elle sera remise en déchèterie après production de la copie d'un justificatif de domicile. Cette carte reprendra l'ensemble des modalités d'accès et de dépôt dans les déchèteries et présentera les nouveautés 2010.

N'hésitez pas à en parler avec les agents d'accueil de votre déchèterie."

Remarque : la quantité de déchets encombrants admis gratuitement en déchèterie est de 2m³/foyer/semaine.

Rappel:

Déchèterie de Saint Arnoult: RD 988 Route d'Ablis - 78 730 - Tel: 01 30 41 41 33

Fermée le mardi et le mercredi.

Déchèterie de Bonnelles: Route de Villevert - 78830 - Tel: 01 30 88 46 15

Fermée le lundi, m0ercredi, dimanche.

Les déchèteries sont ouvertes en semaine de 9h à 13h et de 14h à 18h, le dimanche de 9h à 13h.

Contrôles de collecte:

Des contrôles sont effectués par le SICTOM. Les bacs non conformes ne sont pas ramassés, une étiquette notifiant le refus de collecte est collée sur le bac, et un compte rendu est envoyé en mairie en mentionnant l'adresse du contre venant et le motif du refus.

Les contrôles effectués le 16/10/2009 ont montré que 30 bacs n'étaient pas conformes (La Bâte :12, Petit Plessis : 9, Le Bourg : 5, Bouc Etourdi : 4), pour les motifs suivants : présence de sacs plastique, films plastique (pack d'eau ou magazine), barquettes alimentaires, mouchoirs, lingettes, polystyrène, papier à bulle, rouleau de peinture ?, cintres ?, barquettes en polystyrène, pots de rillette, sacs animaux, sacs de terreau, pots de yaourt, pot de fleurs ?, cubitainers en plastique, papier peint, pantalon ?.

Après toutes ces énumérations, et ces conseils, on peut et on doit beaucoup mieux faire!

Pour produire moins de déchets :

Stop pub : étiquette autocollante à apposer sur la boîte à lettres. A demande à la mairie.

Eco-composteurs : 2 éco-composteurs sont fournis gratuitement par le SICTOM. Faire la demander à la mairie.

<u>Nouveauté</u>: Mise en place en déchèterie d'une borne pour récupérer les capsules de café type "Nespresso".

A consulter: site internet du SICTOM: www.sictomregionrambouillet.com



LA CNAV AIDE LES RETRAITÉS FRAGILISÉS

La Cnav Ile-de-France peut missionner au domicile des retraités souffrant d'une légère perte d'autonomie, un professionnel qui va évaluer leurs besoins.

Les personnes fragilisées en raison de leur état de santé, de leur isolement social, familial, géographique peuvent ainsi bénéficier d'un Plan d'Actions Personnalisé, incluant diverses aides : ateliers Prévention (chute, mémoire), aides techniques (rehausseur, barre d'appui), transport-accompagnement...

La Cnav peut prendre en charge le financement partiel de ces prestations.

Les conditions pour bénéficier de cette évaluation globale :

- percevoir une retraite de la Cnav à titre principal et avoir au moins 55 ans,
- résider en Ile-de-France,
- ne pas percevoir l'APA, l'ACTP ou la prestation de compensation.

Des démarches simplifiées :

il suffit d'envoyer à la Cnav l'imprimé « Demande d'aide au maintien à domicile » disponible auprès des agences de retraite, mairies, CLIC, prestataires de services, coordinations gérontologiques ou par téléphone au 0821 10 12 14 (0,09 €/m).

L'ADIL 78 TIENT DE NOUVEAU UNE PERMANENCE À RAMBOUILLET

L'ADIL78, agence départementale d'information sur le logement des Yvelines, ouvre une Permanence à l'usine à Chapeaux depuis le vendredi 13 Novembre 2009.

MJC / Centre Social 32 rue Gambetta 78120 Rambouillet Tél: 01 30 88 89 01 / 0820 16 78 78 (0,12cts / mn)

Réception sur rendez-vous le matin et sans rendez vous l'après midi Jour et horaires : le vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 Conseiller Juriste : Julie AUSSEL

L'ADIL est un outil au service du public et des acteurs de l'habitat.

Sa mission est d'offrir à la population une information et un conseil neutre, objectif et complet sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information, avant tout préventive, doit permettre à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à sa situation personnelle ainsi que l'état du marché du logement. Ce dernier est ainsi en mesure de pouvoir faire un choix éclairé et de bien prendre en charge son projet, qu'il s'agisse de location, d'acquisition ou de travaux d'amélioration.

Domaine de compétence : droit de la location, copropriété, accession à la propriété, investissement locatif, fiscalité, troubles de voisinage, contrats, assurance liée à l'habitation.....

De manière générale, tout le logement dans ses aspects juridiques, fiscaux et financiers.

MAIRIE DE LONGVILLIERS

a 01 30 41 46 18

http://longvilliers.free.fr mairie.longvilliers@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte au public

le mardi de 14h à 17h le jeudi de 14h à 17h le samedi de 09h à 12h

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous

Tarifs des passeports biométriques – Carte Nationale d'Identité

Depuis le $1^{\rm er}$ janvier 2010, les demandes de passeport contenant des photographies fournies par les administrés devront comprendre l'acquittement du droit de timbre suivant :

Passeports:

- 86 Euros pour le demandeur majeur (au lieu de 88 Euros);
- 42 Euros pour le demandeur mineur de quinze ans à dix-huit ans (au lieu de 44 Euros) ;
- 17 Euros pour le mineur de moins de quinze ans (au lieu de 19 Euros)

Carte Nationale d'Identité:

Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol). En vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 Euros.

A V I S Journée d'Appel à la Défense

Jeunes gens et jeunes filles, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie dès vos 16 ans (Informations en Mairie)

Nous vous rappelons que le recensement et la participation à la journée d'Appel à la Défense sont obligatoires po se présenter à différents examens nationaux (Bac, CAP, BEP,..., mais aussi permis de conduire, etc.).

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Si vous avez laissé passer le temps : il est encore possible d'aller dans votre mairie accomplir cette démarche.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle pour l'année 2010/2011, pour les enfants nés en 2007 sont possibles dès maintenant.

Modalités:

❖ Inscrire l'enfant auprès du S.I.E. (Syndicat Intercommunal des Écoles) à la Mairie de Rocheforten -Yvelines

Se munir - du livret de famille

- d'un justificatif de domicile

❖ Journées portes ouvertes à l'école de Longvilliers : le 23/06/2010 et le 26/06/2010 de 9h00 à 12h00

Se munir - de l'attestation délivrée par la Mairie de Rochefort

- des dates des dernières vaccinations
- du livret de famille

INFOS PRATIQUES

NUMÉRO UNIQUE SÉCURITÉ SOCIALE

L'Assurance Maladie a changé de numéro de téléphone.

Désormais, vous composez simplement le 36 46, un numéro simple à retenir et peu coûteux (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

De 8H00 à 20H00, du lundi au vendredi.

ADRESSE POSTALE UNIQUE SÉCURITE SOCIALE Rappel

Une seule adresse postale pour tous vos envois.

C.P.A.M. des Yvelines 78085 YVELINES cedex 9

SICTOM

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM:

> Encombrants N° vert: 0800 49 50 61

Le SICTOM de Rambouillet a désormais un site internet: sictomregionrambouillet.com

URGENCES

01 61 08 32 30 GENDARMERIE: POLICE SECOURS: POMPIERS: 18 SAMU: 15 **TOUTES URGENCES:** 112 EDF (dépannage): 08 10 33 30 78 GDF (dépannage): 08 10 43 30 78 CENTRE HOSPITALIER (Dourdan): 01 60 81 58 58 CENTRE HOSPITALIER (Rambouillet): 01 34 83 78 78

ADREP Choisis tes études 34^{ème} édition du salon 29 - 30 janvier 2010*******

Pourquoi venir au salon de l'Adrep?

Venir au salon de l'adrep, c'est s'offrir le temps de réfléchir à son avenir et de se donner le choix des formations. Des techniques filières aux études scientifiques en passant par la santé, le tourisme, les arts, le commerce, le communication. journalisme, la universités ou les prépas, l'adrep rassemble l'incroyable diversité des formations proposées aux jeunes dans un seul et même lieu. Chacun peut ainsi découvrir ce qu'il ne cherchait pas, rencontrer celui auquel il ne pensait pas, parmi les 950 informateurs répartis sur les 300 stands.

À travers les carrefours métiers et les 40 débats, enseignants les les professionnels se mettent également à la disposition des jeunes pour les informer réalité la des métiers convoitent. Les plus indécis peuvent rencontrer individuellement l'un des 20 conseillers d'orientation-psychologues présents sur le salon.

L'adrep, c'est le salon de référence pour une orietation réfléchie.

Le vendredi 29 janvier de 13 h00 à 18 h00 Le samedi 30 janvier de 10H00 à 18h00 Entrée: Espace Champerret Des invitations sont disponibles en Mairie.

> Plus d'informations: www.adrep-infos.com

NUISANCES AÉRIENNES



Une enquête publique a eu lieu du 16 novembre au 17 décembre 2009 à la Mairie d'Ablis, initiée par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), a provoqué des réactions animées chez les élus du canton, et au sein de votre Conseil Municipal.

Cette enquête avait 2 objectifs principaux :

- d'abord le relèvement des hauteurs de survol de notre région, à l'approche de l'aéroport d'Orly, par vent d'est.
- et en conséquence de ce relèvement, la modification des trajectoires d'atterrissage.

Vos Conseillers furent unanimes à s'élever contre le fait que cette enquête ne s'adresse pas aux habitants de la commune de Longvilliers, pourtant concernés au premier chef.

En effet, selon leur positionnement en phase d'atterrissage, certains avions en provenance du sud pouvaient tourner au plus court, au-dessus de Briis-sous-Forges, inaudibles pour les habitants de Longvilliers.

Avec la modification des trajectoires, tourner au plus court consistera à prendre Longvilliers comme point de repère. Nous aurons donc plus d'avions au-dessus de nos têtes.

Le relèvement des hauteurs de survol n'est pas acoustiquement un gage de tranquillité accrue, car l'onde sonore d'un avion, comparée à une pomme d'arrosoir, intéressera donc plus de territoire, et donc d'habitants à 4.000 pieds (environ 1.300m) qu'à 3.000 pieds (soit 1.000m, hauteur théorique actuelle). Cependant, il ne faut pas oublier que ce relèvement a été la revendication principale des associations de défense contre les nuisances aériennes. On ne peut donc pas s'élever contre une décision qu'on a réclamée pendant des années, au moment où elle va aboutir.

Comme on peut l'imaginer, la fronde a été menée par le Parc Régional du Gâtinais, qui ne voit passer pratiquement aucun avion dans la configuration actuelle, et qui va découvrir les nuisances sonores après la modification. Les intéressés ont donc argumenté sur un allongement des trajectoires, et une augmentation des dépenses de kérosène, en contradiction avec le Grenelle de l'Environnement. Des chiffres de tonnages supplémentaires de kérosène consommés ont été annoncés; or, seules des statistiques sur un ou deux ans pourront corroborer ces chiffres, avec la difficulté de comparer des choses comparables, c'est-à-dire à trafic constant.

L'idée émise, semble-t-il, par l'un de nos ministres est que cette modification des trajectoires permettrait une augmentation du trafic aérien n'est pas crédible, pour plusieurs raisons :

- d'abord, l'aéroport d'Orly est à sa capacité maximale, avec ses 3 pistes. Augmenter le trafic supposerait la construction d'une nouvelle piste, tout-à-fait improbable dans le paysage urbain d'Orly. De plus, le traffic est limité à 250.000 mouvements par an ; or, le traffic annuel actuel est déjà de l'ordre de 240.000 mouvements.
- mathématiquement, la densité du trafic n'est pas une affaire de hauteur de survol, mais de temps écoulé entre 2 avions touchant la piste d'atterrissage. Or, aux heures de pointe, ce temps ne peut être réduit déjà actuellement.

Comme on peut le voir, ce débat est loin d'être clos.

Oue faut-il faire alors?

Votre Conseil Municipal a décidé majoritairement de voter une délibération qui ne s'oppose pas au relèvement des trajectoires existantes mais s'élève contre :

- le fait que Longvilliers n'est pas été concerné par l'enquête publique
- la modification des trajectoires d'approche
- l'augmentation du trafic aérien

Le contenu de cette délibération a été globalement repris par notre député, J.F. POISSON, dans une lettre qu'il a lui-même adressée à l'enquêteur public.

Maintenant, il nous faut attendre les conclusions que la DGAC tirera de cette enquête, et que nous ne manquerons pas de vous communiquer.

Le plus simple serait évidemment de fermer Orly, mais ... (le peut-on ? le faut-il ?)

Enfin, si vous entendez des avions atterrir, consolez-vous en pensant qu'il va "faire beau".

QUE S'EST IL PASSÉ IL Y A UN SIÈCLE?

En 1910...



Paris inondé : autour de la gare Saint-Lazare.



Arrivée en barque à la Chambre des députés

Inondations catastrophiques dans toute la France 20 Janvier 1910

Après une longue période de pluies, la France est sous les eaux. Toutes les régions sont touchées.



Traversée de l'avenue Ledru-Rollin.

Les routes sont coupées et les voies ferrées inutilisables.

A Paris, où la Seine a débordé, les parisiens se déplacent en barque et improvisent des ponts de planches.

On a même vu des députés se rendre en barque à la Chambre des Députés.

(Assemblée Nationale depuis 1946).



"L'Oiseau de feu" révèle Stravinski 25 Juin 1910

La création de l'Oiseau de feu à l'Opéra de Paris apporte la célébrité à Stravinski. Diaghilev lui avait confié la composition de ce ballet, tiré d'un conte russe.



Kandinsky Pionnier de l'art abstrait

"Improvisation 10", tableau de Wassily Kandinsky, de 1910 s'écarte de plus en plus de la peinture figurative et s'oriente vers la pure abstraction.

Nouvelles	brèves
25 Février	Tibet - Devant la menace chinoise, le Dalaï-lama se réfugie aux Indes.
17 Mars	Paris - Un sens giratoire est installé Place de la Concorde. Le Hall des Magasins du Printemps est inauguré le 1 ^{er} Avril.
5 Avril	France - La Loi porte l'âge de la retraite à 65 ans, une avancée
11 Mai	Europe - Annoncé à grand fracas, le passage de la comète de Halley reste invisible. A Vienne, on attendait la fin du monde.
27 Mai	Mort du bactériologiste Robert Koch à Baden-Baden. Prix Nobel de Médecine en 1905, pour ces travaux sur la tuberculose (Bacille de Koch), le choléra et le charbon.
31 Mai	Création de l'Union Sud-africaine.
6 Juin	Paris - Arrivée triomphale du Dr Charcot et de ses compagnons du "Pourquoi Pas" après leur expédition dans l'Antarctique.
24 Juin	Le Japon annexe la Corée, qui restera japonaise jusqu'en 1945.
18 Novembre	Mexique - Pancho Villa et Zapata déclenchent la révolution.

Référence : Chronique de l'humanité - Larousse - Edition Jacques Legrand 1986.

LONGVILLIERS EN 1910



Que s'est il passé à Longvilliers, il y a un siècle en 1910 ?

Le Conseil municipal s'est peu réuni en 1910 : quatre fois, le dimanche après midi, sous la présidence du **maire Mr Lesur Moïse**, fermier à la Forge.

La décision la plus importante a été le vote, le 20 février 1910, d'une somme de Cent francs pour les victimes des inondations.

" Vu la lettre de Mr le Préfet en date du 31 Janvier 1910, relativement au vœu émis par le Conseil Général de Seine-et-Oise, demandant que dans un esprit de bienfaisance et de solidarité, les conseils municipaux soient appelés à s'associer au soulagement des misères et des infortunes causées par les inondations.

Considérant qu'il est du devoir de la commune de participer à cette œuvre de solidarité,

Vote une somme de Cent francs, pour venir en aide aux victimes des inondations du département de Seine-et-Oise, laquelle sera prise sur l'article des dépenses imprévues du budget primitif de février 1910."

A titre indicatif, cette même année 1910, l'assistance aux vieillards sans ressource, était de cinq francs par mois, par personne.

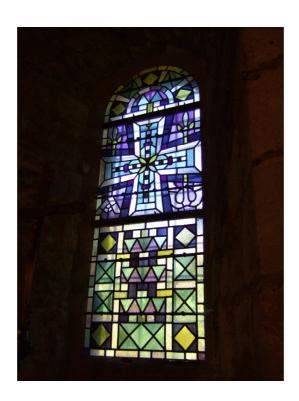
Dans les archives en mairie, on trouve également un registre répertoriant tous les accidents de travail survenus sur la commune. Ces procès-verbaux, reçus en mairie, indiquent le nom de l'employeur et la raison sociale de l'entreprise, le nom de la personne accidentée, le nom de ou des témoins, le nom du médecin, l'incapacité de travail et sa durée, et éventuellement le pronostic en cas d'accident grave. Ces archives nous informent sur les activités et les métiers existants.

En 1910, quatre procès-verbaux de déclaration d'accident de travail ont été enregistrés :

- deux accidents sont survenus à La Bâte, hameau de la commune, à l'usine de La Bâte (faïencerie).
- un accident survenu au Petit Plessis, hameau de la commune, dans une entreprise de sciage de bois (sciage à vapeur).
- un accident survenu sur le trajet menant au Moulin de Saint Fargeau, écart de la commune. La déclaration a été effectuée par Mr Boutroue meunier



ÉGLISE SAINT PIERRE de LONGVILLIERS



Eglise Saint Pierre de Longvilliers (VIIIème au XIIIème siècle) - Restaurée par Mr et Mme Barcs 1968 - 1970

*Vitrail de l'abside - François Lorin, maître verrier à Chartres

Croix des premiers siècles de la chrétienté, la même conservée comme emblème par l'Ordre de Malte.

Les Journées du Patrimoine ont eu lieu les 19 et 20 Septembre 2009. Pour la cinquième année consécutive, notre commune a participé à cette manifestation en ouvrant les portes de l'église Saint Pierre de Longvilliers.

Pendant ces deux jours, nous avons accueilli 64 visiteurs, soit moins que l'année précédente. Il faut dire que ce week-end a été un peu perturbé : le samedi nous avons eu connaissance à la dernière minute, d'un mariage qui ne nous a pas permis de laisser l'église ouverte à la visite l'après midi, et le dimanche, nous avons eu les élections législatives partielles.

Les visiteurs étaient des environs : Chartres, Malherbe, Versailles, Paris... Nous n'avons pas eu de Sud Africains comme l'an passé !

Référence : La résurrection de l'Eglise de Longvilliers par Pierre Négrier Editions Olivier Perrin - 18 Septembre 1972

GUIDES TOURISTIQUES

Une formation professionnelle au métier de guide dans un patrimoine naturel et culturel local, c'est la récente initiative du PNR et de la Bergerie Nationale de Rambouillet. Ceci nous permet enfin de découvrir notre région sous un aspect nouveau.

Les guides de Parc nous proposent des balades à thème ou chacun peut s'inscrire individuellement. Ces balades de 3 heures ou d'une journée s'adressent à tous. Il est aussi possible, sur demande, de convenir de circuits spécifiques, pour un groupe, une famille...

Vous pourrez ainsi marcher sur les traces de personnages intimement liés à l'histoire de France, écouter sentir ou observer les secrets de la nature, comprendre mieux l'évolution de nos paysages.

Renseignements et inscriptions : www.parc- naturel- chevreuse.fr ou directement auprès des guides :

Sylvaine Bataille : 06 81 38 74 28 Anne-Claire Sachot : 06 84 62 15 28 Jean-Paul Carcel : 06 74 68 18 97



UN LIVRE À NE PAS MANQUER LIBRAIRIE DE ST ARNOULT EN YVELINES ET DOURDAN



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 5 décembre 2009, nous nous sommes rendus sur Paris en car, dans une ambiance symphathique. Après le repas, nous avons eu une visite en car de Paris illuminée, commentée par notre guide Mme CARVUNIS. Cette visite fût très agréable. Elle nous a permis de voir des jolis quartiers de Paris dont voici quelques exemples : les Champs Elysés éclairés, la Tour Eiffel allumée, les grands magasins, la place Vendôme, la place de l'Etoile..... Puis ce fût l'heure du retour. À l'année prochaine pour un prochain rendez-vous !!!!



VIADUC CAFE PARIS 12^{ème}

MENU

Fine bulle à

Burger au foie gras au pain

Pavé de bœuf façon Rossini

Et ses pommes sautées forest

Fromage

Vins: Bordeaux



COLIS DE NOËL

Pour ceux qui n'ont pu se rendre au repas, la distribution des colis de Noël a eu lieu comme prévu le samedi 19 décembre.



GRAND FROID: PRÉVENTION ET RECOMMANDATIONS.

La circulaire interministérielle du 30 novembre 2009 précisant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour prévenir et faire face aux conséquences sanitaires propres à la période hivernale a été adressée aux préfets. Ce texte précise les grandes orientations en matière de prévention, de prise en charge médico-sociale, d'organisation et de permanence des soins, et de communication.

Chaque année, des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Celui-ci agit directement en provoquant gelures et hypothermies. Il favorise les crises d'asthme et d'insuffisance coronarienne aiguë (angine de poitrine), ainsi que le développement d'infections broncho-pulmonaires.

Quelques conseils en cas de grand froid:

- limitez les activités extérieures si vous faites partie des personnes à risque. Pour les jeunes parents, sauf nécessité impérative, évitez de sortir votre nourrisson en période de grand froid.
- si vous devez tout de même sortir à l'extérieur, adaptez votre habillement : pensez à vous couvrir la tête et à vous munir d'une écharpe pour recouvrir le bas du visage et particulièrement la bouche. Habillez-vous très chaudement. Jeunes parents, soyez particulièrement vigilants pour les nourrissons et les enfants. Evitez de placer votre nourrisson dans un porte-bébé, susceptible de comprimer ses membres inférieurs et d'entraîner des gelures. Il est préférable que votre enfant soit transporté dans les bras, un landau ou une poussette afin qu'il puisse bouger régulièrement pour se réchauffer.

À la maison:

- Assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations et des appareils de chauffage qui doivent avoir été entretenus avant utilisation. Ne faites pas surchauffer les poêles à bois ni les chauffages d'appoint en raison des risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone. Les chauffages d'appoint fonctionnant avec des combustibles (ex: kérosène) ou de type camping sont à proscrire pour les mêmes raisons;
- maintenez la température ambiante à un niveau convenable d'environ 19°C;
- en cas d'utilisation, installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments, ils ne doivent jamais être placés à l'intérieur.

Enfin, pensez à prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou handicapées et/ou isolées de votre voisinage ou entourage.

Pour en savoir plus:

Ministère de la santé et des sports:

http://www.sante.gouv.fr/: dossier "froid".

Campagnes de prévention INPES:

Vagues de grand froid et de très grand froid et intoxications au monoxyde de carbone:

www.inpes.sante.fr/

16 – 25 ANS : COUP DE POUCE POUR LES JEUNES YVELINOIS

Le conseil général met en place 6 dispositifs pour aider les jeunes à la réalisation de leurs projets :

- bourse aux mérites pour les bacheliers ayant obtenu une mention « très bien »
- une aide au permis de conduire
- la bourse aventure jeunes
- le soutien aux projets humanitaires jeunes
- l'aide à la préparation du BAFA
- la carte Imagine 'R

Renseignements: www.yvelines.fr/projetsjeunes

LA TÉLÉASSISTANCE : UNE ÉCOUTE PERMANENTE, UNE PRÉSENCE RASSURANTE

En 2009, le CCAS de Longvilliers a signé une convention avec le département et leur partenaire : mondial assistance, afin de rendre accessible à tous un service d'alerte et d'écoute 7J/7, 24H/24.

Grâce à un transmetteur branché sur votre ligne téléphonique classique (hors « box »), une prise secteur, une télécommande portée (sous vos vêtements) autour du cou ou du poignet, ce dispositif vous permet de déclencher par simple pression et à distance, un appel.

Chaque seconde du jour ou de la nuit, des professionnels renseignés (grâce à la fiche d'évaluation que vous remplissez au début de votre installation) sont là pour écouter et apporter des solutions aux situations de détresse et de vulnérabilité que peuvent connaître des personnes seules, âgées ou à faible mobilité. Pour les gros et les petits problèmes de la vie quotidienne ou tout simplement pour un brin de causette.

Abonnement : 8 euros par mois dont la moitié est remboursable sous forme de crédit d'impôt. Et le coût des communications téléphoniques. Pour plus de renseignements, contactez votre mairie.

PARKING du PLESSIS MORNAY



Le parking du Plessis Mornay a été nettoyé le 21 Novembre 2009, grâce à l'initiative d'Anny Poursinoff, de volontaires et avec l'aide de notre cantonnier Sébastien. 8 m³ de déchets ont été récoltés et acceptés sans coût, en déchèterie, grâce à l'intervention de Mr Petitprez. Encore merci à tous, ce nettoyage permet aux utilisateurs d'attendre les bus dans de meilleures conditions, en espérant que le projet de parking se concrétise!

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

PRÊT JEUNES AVENIR

Vous avez entre 18 et 25 ans ou entre 16 et 18 ans si vous êtes apprenti. Vous venez de démarrer ou allez démarrer une activité professionnelle salariée ou venez d'être titularisé dans la fonction publique. Pour vous aider, vous pouvez bénéficier sous certaines conditions du Prêt Jeunes Avenir (Pja). Lancé en partenariat avec la Société Générale, le Pja est un prêt à taux zéro (hors frais d'assurances facultatives). Le Pja permet de financer les dépenses liées à l'entrée dans la vie active comme l'achat d'un véhicule, le paiement de la caution pour la location d'un appartement, votre déménagement.

Les démarches:

Vous devez remplir un formulaire de demande d'attestation pour dossier Prêt jeunes avenir. Vous pouvez le télécharger et l'imprimer ou le demander à votre Caf.

Vous vous engagez alors sur l'honneur à ne pas avoir déjà bénéficié du Prêt jeune avenir, et à ne pas l'utiliser dans les situations suivantes : rachats de crédit, placements et financement d'arriérés de dette.

Retournez vite le formulaire à votre Caf, complété, daté et signé!

Attention : Si vous êtes apprenti et âgé de 16 à 18 ans, l'un de vos parents doit signer la demande d'attestation de Prêt jeunes avenir.

Si vous remplissez les conditions, votre Caf vous délivrera alors une attestation valable trois mois. Elle vous permettra de constituer votre dossier de demande de prêt auprès de la Société Générale, seul établissement de crédit agréé.

Seule la Société Générale décide de l'attribution du prêt, de son montant et de la durée de son remboursement.

CAF Rambouillet 40 rue Sadi Carnot 78120 Rambouillet

Téléphone : 0820.25.78.10 (0,118 € / min)

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

le nouveau numéro de téléphone **0820 25 78 10** (0,12 € la minute)

7 jours/7 et 24heures/24

- paiements, droits, attestations, infos pratiques
- ➤ du lundi au vendredi de 9H à 16H en direct avec un conseiller

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

Faire garder son enfant? Maintenant, c'est simple!

Faire garder mon bébé tout près de chez moi ? Trouver un centre de loisirs pour mon enfant après l'école ou le mercredi ?

Une seule adresse:

www.mon-enfant.fr

MISSION LOCALE

Le Caf (Contrat d'Accompagement Formation)

Un autre volet du plan de relance en faveur des jeunes

Le Contrat d'accompagnement formation (Caf) offre la possibilité à 50 000 jeunes de s'inscrire dans un parcours de formation qui leur donnera des capacités nouvelles et renforcées d'accéder à l'emploi.

Le contrat répond aux différents besoins des jeunes :

- Obtenir une formation de « préparation à la qualification » ;
- Obtenir un premier ou un meilleur niveau de qualification, consolidé par une première expérience de stage en entreprise. C'est le « parcours certifiant » ;
- Compléter une formation initiale qui s'est révélée peu adaptée en vue d'accéder à un emploi durable.

C'est le parcours « d'adaptation ».

COMMENT EN BÉNÉFICIER?

Les entrées dans ces actions seront prescrites pour les jeunes par Pôle emploi, les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Les jeunes de 16 et 25 ans révolus qui rencontrent des **difficultés d'accès** à l'emploi, qui sont récemment sortis d'une formation initiale de l'enseignement secondaire ou supérieur (jusqu'à bac + 3), qui sont **en rupture de contrat d'alternance**, qui n'ont pas atteint un niveau de formation suffisant pour s'insérer durablement dans l'emploi ou accéder aux contrats en alternance ou encore qui sont diplômés de l'enseignement supérieur dans un domaine qui ne correspond pas ou plus aux secteurs porteurs du marché du travail.

Aujourd'hui grâce à la mission locale de Rambouillet neuf jeunes sont en Contrat accompagnement formation.

Des formations sont proposées dans les domaines suivants :

Sécurité - Transport - Santé – Anglais professionnel - Manutention - Commercialisation - Aide à la personne.

Prenez contact avec votre conseiller mission locale qui vous donnera de plus amples informations.

Galerie Chasles, 2-6 rue Chasles 78120 RAMBOUILLET Tél: 01 34 83 34 12

ÉCOLES



Carnaval des écoles.

Comme chaque année, l'association "Les Amis des Écoles" organise le carnaval des écoles élémentaire et maternelle.

Cette année, le carnaval aura lieu le samedi 20 mars.

Le carnaval étant l'occasion pour les enfants (et les grands) de se déguiser, le thème choisi est la nature et le développement durable.

Le départ du carnaval devrait avoir lieu aux environs de 14h~14h30.

ÉCHANGES DE PETITS ET GRANDS SERVICES....

La commune de Bonnelles se propose de faciliter la mise en relation de personnes géographiquement proches et désireuses de se dépanner, de se rendre mutuellement service...La solidarité, l'échange et le lien social entre résidents de nos communes sont au cœur de cette démarche. Il ne s'agit nullement de pallier aux services que des professionnels qualifiés pourraient fournir moyennant finances. Si vous êtes interressé demander le formulaire en Mairie.

Si vous avez besoin d'un covoiturage, d'un coup de main pour changer une ampoule, d'un baby sitting... Si vous avez du temps et l'envie d'offrir votre aide pour du soutien scolaire, la garde d'un animal durant les vacances etc... Vous trouverez peut-être une solution pratique et conviviale entre

La mairie de Bonnelles centralise l'information, et (via les élus) propose aux habitants de nos communes connus et reconnus, les coordonnées de voisins, eux aussi résidents connus de nos villages.

Reste à s'entendre entre « voisins » sur les termes de l'échange. Dans le cas où la réciprocité du service est impossible, le demandeur peut toujours proposer un chèque emploi service (CESU).

La commune de Bonnelles et ses partenaires déclinent toute responsabilité quand à l'issue des échanges pratiqués entre particuliers.

JURIDIQUE

Ce qu'il faut savoir.....



LES INTÉRÊTS DE LA DONATION AU DERNIER VIVANT

La donation au dernier vivant reste un instrument très efficace pour protéger son conjoint survivant.

D'abord elle permet de donner au conjoint survivant un choix plus étendu que celui prévu par la loi. Elle offre à son bénéficiaire une option entre des droits en propriété, des droits en usufruit et une quotité mixte : un quart des biens successoraux en propriété et le reste en usufruit.

Ensuite, elle permet au conjoint survivant de choisir les biens sur lesquels vont s'exercer ses droits. Celui qui par exemple a des revenus personnels importants pourra ainsi n'accepter l'usufruit que d'une partie des biens successoraux et laisser la jouissance des autres biens à ses enfants.

Pour être efficace, la donation au dernier vivant doit être adaptée en permanence à l'évolution de la situation familiale et patrimoniale des époux. Les choix faits au début du mariage ne sont peut-être plus en phase avec les besoins des époux qui arrivent à la retraite ou souhaitent faire glisser une partie de leur patrimoine au profit de leurs enfants.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que le droit des successions a beaucoup changé en 2001 et 2006. Ne pas tenir compte de ces changements pourrait conduire à des situations paradoxales où la donation au dernier vivant censée protéger le survivant, conduirait à un blocage.

Dans les familles recomposées, la loi n'accorde au conjoint survivant qu'un quart de la succession en propriété. La donation entre époux permet de lui donner plus ou autre chose : des droits en usufruit par exemple.

La crainte d'un divorce n'est pas une bonne raison pour ne pas faire de donation entre époux. Aujourd'hui, la loi prévoit que le prononcé du divorce entraîne automatiquement la révocation des donations entre époux consentie par contrat de mariage.

Votre notaire se tient à votre disposition pour vous aider à protéger au mieux votre conjoint et adapter la donation entre époux à votre situation personnelle.

Octobre 2009.

CE QU'IL FAUT SAVOIR... PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

RELATIONS DE VOISINAGE ET SERVITUDES : MIEUX CONNAÎTRE VOS DROITS

Être propriétaire d'un terrain ou d'une maison vous donne des droits importants ceux de l'utiliser, le louer, le vendre ou le donner. En principe, vous êtes le seul à avoir ces droits. En principe seulement car, il y a une exception: les servitudes, qui le plus souvent sont perpétuelles mais qui peuvent être personnelles.

Une servitude donne un pouvoir particulier à son bénéficiaire sur votre propriété, par exemple celui d'y passer à pied ou en voiture. À l'inverse, vous pouvez avoir un droit de passage sur la propriété de votre voisin.

On parle de fonds servant et de fonds dominant:

- le fonds servant désigne la propriété qui supporte la servitude,
- le fonds dominant désigne la propriété qui profite de la servitude.

Il y a de nombreux types de servitudes: de passage à pied ou en voiture, de canalisation, de vue, d'écoulement des eaux, de plantation, de puisage ou d'arrosage, de non-construction, de non-plantation, de mitoyenneté, etc.

Certaines servitudes sont apparentes, d'autres non. Ainsi un chemin montrera l'existence d'une servitude de passage, mais comment connaître une servitude de non-construction?

Les servitudes sont constituées par des conventions notariées, mais aussi par un cahier des charges de lotissement ou encore un règlement de copropriété.

Or, bien connaître ses droits et ses obligations, ainsi que ceux de ses voisins, est indispensable pour que les relations de voisinage demeurent excellentes. Il n'est pas toujours aisé de savoir si le mur de votre cour, de votre jardin ou de votre maison vous appartient seulement pour moitié ou est votre propriété exclusive.

N'hésitez pas à demander, avec votre voisin, toutes explications à votre notaire sur les servitudes éventuelles concernant votre propriété.

En principe, elles sont précisées dans votre titre de propriété. Vous pouvez également en créer d'un commun accord avec l'un de vos voisins si cela s'avère nécessaire. La liberté est grande dans ce domaine, profitez-en.

BIBLIOTHÈQUE DE ROCHEFORT

Les nouveaux tarifs sont :

Individuel : 15 € Famille : 23 €

Photocopies et Impressions Internet : 0, 20 €



SERVICES

Internet est en libre accès : messagerie, recherche documentaire.

Un poste de consultation de notre catalogue est à disposition des lecteurs.

Des nouveautés vous sont proposées toutes les semaines, ainsi que des « coups de cœur ».

Une sélection thématique vous est présentée tous les mois.

Vous pouvez réserver un titre non disponible et faire des suggestions d'achat.

Résultats du Prix du Roman de Rochefort :

1^{er} : Le convoi de l'eau de Akira Yoshimura ; un village va être englouti par la construction d'un barrage.....

2^{éme}: L'origine de la violence de Fabrice Humbert ; ce livre est à la fois un documentaire, une histoire d'amour et dévoile un secret de famille.

3^{ème}: La fille du fossoyeur de Joyce Carol Oates ; le fabuleux destin d'une petite fille

L'heure du conte aura lieu les Mercredis : 27 Janvier à 15h30

24 Mars à 15h30

14 Avril à 15h30

Les prochains cafés « BIB » seront les Mardis : 2 Février à 10h00

9 Mars à 10h00

LES MÉDAILLES DU TRAVAIL DE L'ANNÉE 2009



Médaille d'Or: Mr AUGY Michel

Médaille de Vermeil : Mr RAMOS José Luis

Médaille d'Argent : Mr GUÉRY Sébastien

SORTIR...

AU CRATÈRE....
Saint Arnoult en Yvelines.



SEMAINE DU 27 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2010

Alvin et les Chipmunks

Mercredi 15h30, Samedi 15h00, Dimanche 15h00

Coco et igor

Mercredi 18h00, Jeudi 18h00, Vendredi 18h00, Samedi 18h00, Dimanche 21h00, Lundi 18h00

Pas si simple

Mercredi 21h00, Vendredi 18h00, Samedi 21h00, Dimanche 18h00, Lundi 18h00

Les chats Persan (VO)

Jeudi 18h00, Lundi 21h00, Mardi 18h00

Les portes du cinéma seront ouvertes une demi-heure avant le début du film et fermées 10 minutes après le début de chaque séance.

Prix des places:

•Plein tarif : 6€ •Tarif réduit : 5€ le mercredi

•Tarif spécial: étudiants, RSA et handicapés, + de 60 ans, chômeurs, sur présentation d'un justificatif : 3.50€ les lundis à 14h et 18h, mardis à 18h, mercredis à 15h30 et 18h et vendredis à 18h (hors séances Connaissances du monde).

•Tarif préférentiel : 3.50€ le jeudi

•Carte magnétique : 20€ les 4 entrées (validité 4 mois)

EMPLOI...

COFIROUTE, société concessionnaire d'autoroutes recrute :

MISSIONS: assurer l'encaissement de la recette et le service client

PROFIL:

- Méthodique, Rigoureux

- Bon relationnel

- Sens du service

Aptitudes au calcul mental

- Permis B (obligatoire)

Lieu d'embauche : Centre de Ponthévrard

Disponibilité : **20 février au 7 mars puis de avril à septembre 2010** Candidature : Envoyer CV et lettre de motivation avec disponibilités :

Par mail: annie.rodolphe@cofiroute.fr

Par courrier:

COFIROUTE à l'attention de Annie RODOLPHE Route de Denisy – 78730 Ponthévrard

UNION ROCHEFORT / LONGVILLIERS



Le journal de l'Union, Le Trait d'Union N°13 de Janvier 2010 vient de paraître, dans lequel la Présidente Catherine Mariau présente ses meilleurs vœux et le programme 2010.

<u>Vendredi 22 Janvier 2010</u> : Rochefort en Yvelines - Salle de Fêtes de Rochefort-en-Yvelines

20h30 - Entrée libre.

GUY le ROUGE, COMTE de ROCHEFORT

 $\label{eq:Qui était ce personnage incontournable au cœur d'une monarchie naissante mal affermie ?$

Présentation Stéphane LORIOT, animateur au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse - En partenariat avec Culture et Découvertes de l'Union de Rochefort et Longvilliers.

Samedi 23 et Dimanche 24 Janvier 2010 : Atelier Point de croix

Exposition à la Mairie de Longvilliers de 10h00 à 18h00.

Vacances de Février et de Pâques (pour les 7/13 ans)

- Stage de théâtre avec Isabelle Godeau (Tel: 01 30 41 39 73 et 06 60 12 31 42).
- Stage de dessin-peinture avec Irène Ivancic (Tel: 06 82 23 59 04).

Nouvelles activités:

- **Ateliers multi-activités**: ateliers de patine sur bois, boutis et broderie au ruban Catherine Mariau (Tel: 06 82 76 74 02).
- Atelier Informatique : Didier Large (Tel : 06 85 88 21 62).
- **Atelier poésie**: Pierre Lorit (Tel: 01 30 41 91 43).
- Atelier réfection de sièges : Martine Mérelle (Tel : 06 81 38 18 85).
- Atelier d'éveil musical : Laurence Bousquet (Tel : 06 20 44 26 14).
- En projet au printemps 2010 : un jardin potager cultivé par les enfants ? Ce projet vous intéresse ? Alors, contactez Irène Ivancic (Tel : 06 82 23 59 04).

Contacter l'UNION: unionrl@gmail.com

Se renseigner sur l'UNION et ses activités : http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr

6 JUIN 1944

Date historique représentant le débarquement des Alliés en Normandie pour la libération de la France. Pour préparer la réussite de cette vaste opération, des missions militaires ont eu lieu les mois précédents. Lors du 3ème raid des Alliés sur la gare de Trappes, plusieurs « Halifax » furent abattus. C'est ainsi que les Longvillageois et Rochefortais n'ont pas oublié cette nuit du 2 au 3 juin 1944 lorsqu'un avion de type « Halifax » s'est embrasé sous les feux ennemis s'écrasant non loin de la ferme de la Forge. L'équipage au nombre de 7, tous âgés entre 20 et 28 ans, succomba, excepté le sergent Raymond Thomas Hood qui fût très grièvement blessé, ausculté par le médecin généraliste de St Arnoult-en-Yvelines, qui, devant la gravité des blessures, demanda qu'il soit remis aux autorités allemandes afin de le conduire à l'hôpital miltaire allemand « Beaujon Luftwaffe Lazarett » à Paris.

Il fût sauvé après bien des souffrances et raconta tardivement à son fils ce triste épisode de sa vie. Une stèle fût érigée sur les lieux du crash le 3 juin 2006.

Une COMMÉMORATION aura lieu le 3 juin 2010 en hommage à ses héros et à leur famille. Des informations précises vous seront données ultérieurement.

LES ARCHERS DE GUI LE ROUGE



Au mois de septembre 2009, le Championnat de France de Tir à l'Arc sur Cibles 3D par équipes départementales, sur la commune de Bilieu en Isère.

Le comité départemental 78 du Tir à l'Arc avait sélectionné 2 équipes (une équipe féminine et une équipe masculine)

Après la brillante saison de nos Archers, on attendait d'eux le meilleur.... ET ILS L'ONT FAIT.

L'équipe masculine est CHAMPIONNE de FRANCE, devant l'équipe de la Gironde et celle de l'Eure.

Eric DECHANSIAUD (Tir Libre, Rochefort-Longvilliers)

Jean_Louis DEMARCONNAY (Arc Poulies nu, Rochefort-Longvilliers)

Jean-Claude FARGEAS (Arc Droit, Rochefort-Longvilliers)

Loïc LEMAITRE (Arc Classique, Chevreuse) Christophe POISSON (Arc Chasse, Rochefort-Longvilliers)

François POPRAWA (Coach, Bois d'Arcy) Florence MARTIN (Arbitre, Elancourt)



L'équipe Féminine, pour sa première participation, a rempli ses objectifs



Sophie HAENN (Arc Droit, Versailles) Leatitia JEAN (Arc Classique, Viroflay) Sibille LEMAITRE (Tir Libre, Chevreuse) Marie POPRAWA (Arc Poulies nu, Bois d'Arcy)

Anne-Marie JOUVEAU (Arc Chasse, Marly le Roi)

Alain PALFRAY (Coach, Rochefort-Longvilliers)

Jean-René MARTIN (Arbitre, Elancourt)

COMITÉ DES FÊTES



Le comité des Fêtes de Rochefort/Longvilliers vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2010. Qu'elle soit pour vous et vos proches, synonyme de joie et de bonheur.

Ces vœux vont aussi aux membres du Comité des fêtes et aux personnels des deux mairies, qui ont réalisé une superbe année 2009 avec en point d'orgue la fête de la Saint Pierre.

Je sais que cette équipe est déjà prête à créer et animer les différents évènements festifs et culturels qui vont ponctuer 2010 et je l'en remercie par avance.

Il convient d'y associer aussi nos commerçants et artisans locaux qui tout au long de l'année nous soutiennent gracieusement.

Et s'il y a des personnes qui souhaitent rejoindre le comité des fêtes elles seront les bienvenues. Le Président du Comité des Fêtes de Rochefort/Longvilliers Jacques Benassis

ಒಬ್ಬಬ್ಬಬ್ಬಬ್ಬಬ್ಬ

Loto de la Ste Catherine



Lors du loto de la Sainte Catherine du 22 novembre 2009, organisé par le Comité des Fêtes de Rochefort/Longvilliers, les joueurs de nos deux communes et des villages environnants ont pu tenter leur chance et gagner de nombreux lots dont le plus gros (1 week-end pour deux personnes dans un relais château) qui a été gagné par une des nouvelles enseignantes de l'école maternelle de Longvilliers.

ಒಬ್ಬಬ್ಬಬ್ಬಬ್ಬಬ್ಬ

Programme pour l'année 2010

- Dimanche 14 Février : Concert du Nouvel An en l'Eglise de Longvilliers à 16h30 ou 17h00 (voir horaire définitif sur les affiches), à l'église de LONGVILLIERS,
 - Prix des places : adultes = $8 \in$ jeunes = $5 \in$ enfants moins de 10 ans gratuit
- Dimanche 25 Avril : Vide Grenier à Longvilliers
- Samedi 22 Mai toute la journée : Marché artisanal du Printemps sur la place des Halles à Rochefort.
- Samedi 22 Mai au soir : Concert de Printemps à la salle polyvalente de Rochefort.
- Samedi 26 juin : La fête de Longvilliers en relation avec les amis des écoles.
- Samedi et Dimanche 4 & 5 septembre : La Saint Gilles à Rochefort.
 - o Samedi soir : Repas, animations et soirée musicale.
 - o Dimanche matin : Concours de pêche au trou, Messe à l'Eglise de Rochefort.
 - o Dimanche après-midi : Concours de pétanque terrain de football.
- Dimanche 21 Novembre : Loto de la Ste Catherine

CONCERT DU NOUVEL AN

Ce concert aura lieu le dimanche 14 février 2010, à 16h30 ou 17h00 (voir horaire définitif sur les affiches), à l'église de LONGVILLIERS, dans une température très agréable grâce à la nouvelle chaudière dont elle est équipée.

Nous avons, cette année encore, pris le parti de la qualité des interprètes et de l'originalité du programme musical.

Ce programme est évidemment centré sur l'orgue, pour faire sonner au moins une fois l'an, le magnifique instrument dont est dotée l'église de Longvilliers.

Pour la qualité, nous avons fait appel à 2 artistes de renommée internationale, Marina TCHEBOURQUINA qui s'installera à l'orgue, et Philippe FOULON, violiste et violoncelliste, qui jouera de la Viole de Gambe, et un autre instrument ancien assimilable au Luth.

Marina TCHEBOURQUINA est organiste à la Chapelle Royale de Versailles.

Elle est née à Moscou, où elle a effectué des études musicales complètes au Conservatoire National Supérieur Tchaïkovsky. Elle a poursuivi sa formation avec des organistes de très grand renom, notamment en France avec Marie-Claire ALAIN, Michel CHAPUIS, et Louis ROBILLARD.

Elle se produit dans le monde entier, et donne régulièrement des récitals sur des orgues historiques. Sa discographie est abondante, avec plusieurs intégrales d'œuvre pour orgue, en particulier Louis DAQUIN, et François COUPERIN.

Philippe FOULON a fait ses études musicales au Conservatoire Royal de Bruxelles, et poursuit depuis 1983 une carrière de soliste international. Il a enregistré de nombreux disques, récompensés par la presse nationale et internationale (Diapason d'or, Prix Charles CROS, Prix Vivaldi, etc...).

Au cours du concert, ces deux artistes interprèteront les <u>3 sonates de J.S. BACH pour orgue et violoncelle</u> BWV 1027-1029 ; d'autres pièces musicales (en cours de choix) viendront compléter ce programme.

Le prix des places est fixé à 8€ pour les adultes, 5€ pour les jeune, et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

Prendre le parti de la <u>qualité et de l'originalité</u>, c'est une façon <u>d'honorer les spectateurs</u> qui se déplaceront pour assister à ce concert.

Mais ce parti a aussi un coût pour le Comité des Fêtes, qui va supporter le risque financier de la prestation des artistes. Le Comité espère donc que vous serez nombreux à l'honorer de votre présence.

APPEL À LA VIGILANCE (LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET VOLS)



La lutte contre la délinquance d'appropriation reste la priorité des forces de l'ordre et tout particulièrement celle du groupement de gendarmerie des Yvelines. Pour ce faire, les unités oeuvrent quotidiennement pour prévenir ces phénomènes par une présence soutenue sur tous les secteurs géographiques qu'ils soient résidentiels ou commerciaux.

Le mois de décembre, comme chaque année, connaît une recrudescence importante de vols avec effraction dans des résidences principales, des locaux de dépôts de matériels ou d'outillage (ateliers communaux), mais aussi de nombreux vols dans des véhicules en stationnement.

Afin de contribuer efficacement à cette lutte contre la délinquance, la gendarmerie tient à sensibiliser la population et les élus sur ces trois phénomènes, en les invitant à des actes préventifs pouvant être réalisés par tous.

Les cambriolages constatés se commettent principalement dans l'après-midi, voire en début de soirée à la tombée de la nuit (les autres créneaux horaires ne sont toutefois pas à exclure). Une effraction est commise, suivie d'une fouille rapide et de vols de petits objets de valeurs (bijoux, numéraire, téléphones portables, ordinateurs portables, etc... ainsi éventuellement que des clefs de véhicules laissées dans les entrées). Afin de minimiser le préjudice de ces vols, voire d'empêcher leur commission, des moyens préventifs peuvent être mis en oeuvre par chacun : bien veiller à verrouiller les portes et fenêtres des habitations lors d'absences de courtes durées (en laissant éventuellement une lumière allumée), adopter les mêmes mesures si l'absence est plus longue (plusieurs jours) en avisant vos voisins (récupération courrier etc...), en évitant de laisser des objets de valeur apparents ainsi que vos clés de véhicules, et en informant également votre brigade locale, qui effectuera des surveillances ciblées des habitations inoccupées; ne pas hésiter à fermer à clef les portes d'entrée même lorsque vous êtes présents au domicile. Il est également important de penser à vérifier que des signes de "repérage" de votre domicile n'ont pas été laissés près de votre entrée (bout de bois disposé de certaine façon, objet ou vêtement coincé dans la boite aux lettres, inscriptions à la craie...). En cas de doute, n'hésitez pas à signaler ces faits à la gendarmerie.

Des dépôts de matériels ou d'outillage, des ateliers communaux constituent également une cible privilégiée. Pour se prémunir de telles atteintes: penser à vérifier tous les systèmes de fermeture (clôture, chaîne, cadenas) en multipliant au besoin ces systèmes; ne laisser pas de gros matériels ou outils en apparence à l'extérieur et si c'est le cas par nécessité, enchaîner les avec un point de fixation au sol; à l'intérieur des lieux de stockage, ranger outils et matériels dans des armoires cadenassées ou les enchaîner avec un point de fixation. Ne laisser pas les clefs de véhicule de chantier sur les véhicules ou en apparence.

Concernant les vols dans les véhicules automobiles, ils se commettent de jour comme de nuit mais plus particulièrement en ces périodes de fêtes car les personnes laissent souvent des objets (cadeaux ou objets de valeur) dans leurs véhicules et notamment le soir des réveillons. Il ne faut pas déposer dans votre voiture d'objets apparents pouvant susciter la convoitise et surtout bien la fermer à clé.

Enfin, pour que chacun contribue efficacement à la lutte contre cette délinquance d'appropriation, il ne faut pas hésiter également à informer les forces de l'ordre de toute présence de véhicule ou personne suspects (dans la rue, chez votre voisin...) en composant le «17».

La gendarmerie soucieuse de la sécurité de ses concitoyens compte sur la vigilance de chacun pour mener à bien sa lutte contre cette délinquance.

TOUS ENSEMBLE, SOYONS VIGILANTS

REPORTAGE PHOTOS ANNÉE 2009



Dimanche 22 novembre 2009 Ambiance conviviale au Loto de la Sainte Catherine à Rochefort en -Yvelines.

Le 5 décembre 2009 Repas des Aînés à Paris

Arrivée au restaurant Viaduc Café, lieu original sous l'ancienne voie ferrée allant de la Bastille à St Maur dite « Coulée Verte ».





Suite au jeu d'observation proposé par Mr LECACHEUX, un habitant de Reculet a gagné le gros lot.....

Le 5 décembre 2009. Repas des Aînés (suite).



La visite guidée de Paris nous a conduit devant la Dame de Fer illuminée.

Incontournable passage par le Boulevard Haussman et ses décorations.





Mr NORMAN HOOD fils de l'aviateur, dont l'avion a été abattu sur la plaine des Échelettes a offert un cadre. Ce dernier est exposé dans la salle du Conseil Municipal.

Le lundi 7 décembre 2009 Visite du Centre de tri du SITREVA à Rambouillet





Longvilliers sous la neige JANVIER 2010

Le 9 janvier 2010 Les Vœux du Maire.





La Forge, Chute d'eau de la Rémarde.

JANVIER 2010

L'équipe du Bulletin Municipal

Patrice CANAL,
Anne-Laure DUPONT,
Pascal GEORGE,
Catherine JAQUES,
Jeanne LASSIMOUILLAS,
Chantal LEFÈVRE,
Michel LECACHEUX,
Martine MEUNIER,
Martine PALFRAY,
Thomas ZUMBIEHL

Conception et réalisation

L'équipe et le secrétariat.

Nous avons le plaisir de vous présenter ce numéro de « Vivre à Longvilliers » entièrement conçu et réalisé par l'équipe du bulletin municipal.

BONNE LECTURE À TOUS!